



FATCA

La loi américaine dite FATCA (Foreign Account Tax Compliance Act) est destinée à développer l'échange automatique d'informations comme nouveau standard pour lutter contre la fraude fiscale pour les personnes physiques et morales contribuables aux Etats Unis.

Réglementation FATCA

Texte de référence : US « Internal Revenue Code » chapter 4 sections 1471-1474

Date(s) d'entrée en vigueur :

- 14/11/2013 : Accord Intergouvernemental (IGA). Signature d'un accord par le Ministre de l'Economie et des Finances français et l'Ambassadeur des Etats Unis d'Amérique en France en vue d'améliorer le respect des obligations fiscales et de mise en œuvre la loi FATCA.
- 01/07/2014: début de la retenue à la source sur les revenus de titres de source US
- 15/03/2015: début du premier reporting FATCA

La loi FATCA pour les contreparties et clients institutions financières de la 3CIF

Les institutions financières ont la possibilité de s'inscrire auprès de l'IRS comme participants au dispositif FATCA afin d'obtenir un numéro d'immatriculation GIIN. A défaut de participation au dispositif FATCA d'une institution financière éligible, la 3CIF serait dans l'obligation de lui appliquer une retenue de 30% sur certains paiements de source américaine et de communiquer à l'IRS le montant total des paiements réalisés durant l'année.

La loi FATCA pour la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France (3CIF)

La Caisse centrale du Crédit Immobilier de France, s'engage à mettre en œuvre le dispositif pour l'ensemble de ses clients susceptibles d'être des contribuables US. Les informations sur les paiements effectués par les Institutions Financières déclarantes Françaises aux contribuables US doivent être transmises annuellement à l'administration fiscale américaine (Internal Revenue Service ou "IRS") par l'intermédiaire de l'administration fiscale française.

Le système prévoit des pénalités pour les institutions financières ou les individus qui ne s'y conformeraient pas (dit « récalcitrants »).

Le numéro d'immatriculation GIIN (Global Intermediary Identification Number) attribué par l'IRS (Internal Revenue Service) pour la Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France (3CIF) est :

| Caisse Centrale du Crédit Immobilier de France | Registration Status | GIIN |
|---|---|--------------------|
| Caisse centrale du Crédit Immobilier de France 3CIF | Registered Deemed-compliant Financial Institution (including a Reporting Financial Institution under a Model 1 IGA) | 9CJTCL99999.SL.250 |